



Centre Hospitalier Universitaire de Nice
 Hôpital Cimiez
 4, avenue Reine Victoria
 BP 1179
 06003 Nice cedex 1

C.H.U.N.	DEPARTEMENT DE MEDECINE LEGALE	CIMIEZ	Page 1/2
PROTOCOLE N° 371 PRISE EN CHARGE D'UNE VICTIME DE SEXE MASCULIN ALLEGUANT UNE AGRESSION SEXUELLE			
Manuel Accréditation :		Mots clés :	
Prévalent :	Secondaire :	Agression sexuelle Sexe masculin	
Rédaction	Mise à jour	Vérification	Approbation
Dr LECCIA Dr BIGLIA 		Pr ALUNNI	Pr QUATREHOMME Pr LEVRAUT 
Date de création : 27/04/2018	Date de dernière mise à jour :	Date de vérification :	Date d'approbation : 21/03/2019
Signature	Signature	Signature	Signature
Diffusion			
Date :	Emetteur :	Type :	Mode :
		<input checked="" type="checkbox"/> restreint <input type="checkbox"/> général	<input checked="" type="checkbox"/> papier <input type="checkbox"/> email <input type="checkbox"/> site intranet
			<input type="checkbox"/> direction générale <input type="checkbox"/> directions fonctionnelles <input type="checkbox"/> services cliniques <input type="checkbox"/> services médico-techniques <input type="checkbox"/> tous services <input type="checkbox"/> tous personnels
Application		Validité	
Immédiate		Permanente	

C.H.U.N.	DEPARTEMENT DE MEDECINE LEGALE			CIMIEZ	Page 2/3
PROTCOLE N° 371					
PRISE EN CHARGE D'UNE VICTIME DE SEXE MASCULIN ALLEGUANT UNE AGRESSION SEXUELLE					
			Manuel Accréditation :		Prévalent :
					Secondaire :
Créa. :	Maj. :	Vérif. :	Appr. :	Diff. :	Appl. :
			Elab.:		Val.:
Diffusion [général ou restreint]			Cible(s)		

OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION :

Protocole de fonctionnement de l'Unité Médico-judiciaire en collaboration avec le service des Urgences Adultes et des urgences pédiatriques du CHU de NICE.

I – CADRE DE L'INTERVENTION DU MEDECIN LEGISTE

Toute urgence concernant une victime de sexe masculin alléguant une agression sexuelle doit être examinée par un médecin légiste. L'examen sera effectué conjointement avec l'urgentiste de garde (pour la prise en charge médicale).

Dans ce cadre, l'urgentiste de garde doit en premier lieu contacter le médecin légiste pour lui exposer la situation, afin de s'assurer qu'il s'agit bien d'un cas nécessitant la mise en route de ce protocole, et qu'il s'agit bien d'une urgence vraie (c'est à dire avec nécessité de réaliser des prélèvements médico-légaux en urgence).

L'intervention du médecin légiste se fera exclusivement en présence d'une réquisition judiciaire libellée au nom du « Responsable de l'Unité Médico-judiciaire du CHU de Nice » ou « le Directeur du CHU de Nice ». En l'absence de réquisition déjà préétablie par les services de Police ou de gendarmerie, le service des urgences devra effectuer un signalement auprès du Parquet de permanence avec le consentement du patient s'il est majeur (art 226-14 du CP).

Le médecin légiste se déplacera à l'issue dans les meilleurs délais aux urgences de l'hôpital pour réaliser la prise en charge de la victime avec l'urgentiste.

Pour contacter le médecin légiste :

Secrétariat UMJ (lundi au vendredi 08h30- 16h30)	04 92 03 48 21
Médecin légiste d'astreinte (24h/24 et 7j/7)	06 43 00 84 11

Pour contacter les autorités judiciaires :

Permanence Parquet de Nice : « MAJEURS »	04 89 08 92 40
Permanence Parquet de Nice : « MINEURS »	04 89 08 92 60
Service du quart – Commissariat Central de Nice AUVARE	04 92 17 21 12

II- VENTILATION DES VICTIMES MASCULINES EN FONCTION DE LEUR AGE :

Concernant les majeurs : les agressions sexuelles seront examinées aux urgences de l'Hôpital Pasteur II.

Concernant les mineurs :

- Les garçons de moins de 15 ans seront examinés aux urgences pédiatriques.
- Les jeunes hommes entre 15 ans révolus et 18 ans pourront être examinés aux urgences de l'Hôpital Pasteur II en fonction des cas (et en accord avec les services de pédiatrie, des urgences adultes et de médecine légale).

C.H.U.N.	DEPARTEMENT DE MEDECINE LEGALE	CIMIEZ	Page 3/3
PROTCOLE N° 371			
PRISE EN CHARGE D'UNE VICTIME DE SEXE MASCULIN ALLEGUANT UNE AGRESSION SEXUELLE			
		Manuel Accréditation :	Prévalent : Secondaire :
Créa. :	Maj. :	Vérif. :	Appr. :
		Diff. :	Appl. :
		Elab. :	
Diffusion [général ou restreint]		Cible(s)	

III- KIT DE PRELEVEMENTS MEDICO-LEGAUX :

Une pochette fermée hermétiquement contenant le matériel nécessaire pour l'ensemble des prélèvements médico-légaux devra être disponible et facilement accessible aux urgences adultes.

Le listing du matériel nécessaire est transmis en annexe.

IV- STOCKAGE DES PRELEVEMENTS MEDICO-LEGAUX :

Le service hospitalier où a lieu l'examen du patient (service d'accueil des urgences) doit définir un lieu de stockage des prélèvements médico-légaux qui soit fixe, sécurisé et respectant les conditions de conservation.

Un **congélateur** (pour les prélèvements toxicologiques et génétiques) et un **coffre** (pour les prélèvements anatomopathologiques) **doivent être disponibles.**

Les prélèvements médico-légaux doivent y être conservés avant d'être remis aux OPJ qui en feront la demande, munis d'une réquisition.

En aucun cas, les prélèvements médico-légaux ne doivent être envoyés au laboratoire du CHU pour analyse. En cas de réquisition judiciaire, ils sont propriété de la Justice.

V- CONTACTER LA GASTRO-ENTEROLOGIE :

En accord avec les services de Médecine Légale et de Gastro-Entérologie, les patients victimes d'agressions sexuelles anales pourront être vus à la consultation gastroentérologique non programmée quotidienne, qui se tient du Lundi au Vendredi, afin qu'ils puissent bénéficier d'un examen clinique spécialisé.

L'objectif de l'examen gastroentérologique est :

- de faire le bilan lésionnel ano-rectal
- de confirmer l'absence de lésion proctologique ou gastroentérologique médicale ou inflammatoire visible qui pourrait expliquer ces lésions, ou au contraire les expliciter si c'est le cas
- de poser l'indication médicale de poursuivre éventuellement les investigations (recto-sigmoidoscopie et/ou écho-endoscopie).

Pour demander cette consultation :

- soit contacter le 04.92.03.66.00 en demandant une « *consultation d'urgence non programmée* »
- soit par mail à consultations.poledigestif@chu-nice.fr .
- en cas de difficultés, contacter la cadre de l'unité, Madame OEFCHL, au 04.92.03.63.19 ou par mail à oefchel.b@chu-nice.fr.
- en cas d'urgence et notamment le week-end ou la nuit, contacter l'interne de garde de Gastro au Bip 555 qui, lui-même, contactera si besoin le médecin senior d'astreinte pour réaliser un examen ou un geste en urgence.